LABORATOIRES ANIOS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE

Laboratoires pharmaceutiques n° F 9218
Pavé du Moulin
59260 LILLE-HELLEMMES
☎ 20.67.67.67
Télécopie : 20.67.67.68

Numéro d'appel d'urgence :
ORFILA : (1) 45.42.59.59

---

1 - IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale

ANIOS PRO DETERGENT NEUTRE ASSAINISSANT Parfum Pin

1.2 Distributeur

Laboratoires ANIOS
Pavé du Moulin
59260 LILLE-HELLEMMES
☎ 20.67.67.67.
Télécopie : 20.67.67.68.

---

2 - COMPOSITION

2.1 Nature chimique

Détergents non ionique et anionique. Agent émulsionnant des matières organiques. Agent complexant. Sels minéraux. Parfum et colorant.

2.2 Composants pouvant apporter un danger.

Aucun

---

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Effets sur l'environnement

Sur la base des connaissances actuelles, aucun effet dangereux sur l'environnement est à attendre, lorsque les précautions d'emploi sont respectées.
Préparation facilement biodégradable ne présente pas de risques appréciables pour la faune et la flore aquatique.

3.2 Risques spécifiques

La préparation n'est pas soumise à classification selon la directive 88/379/CEE

---

4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

Après contact avec les yeux, laver abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées. Faire procéder à un contrôle ophtalmologique si des troubles persistent.
En cas de contact avec la peau, se laver avec de l'eau et du savon.
Après ingestion, se rincer la bouche. Ne pas faire boire d'eau. Utiliser un pansement gastrique. En aucun cas, ne forcer la personne à vomir. Consulter un spécialiste.

---

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction - Recommandés	Le produit lui même ne brûle pas. En cas de feu à proximité, tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.
Méthodes particulières d'intervention	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Equipement spéciaux pour la protection des intervenants.	En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions pour la protection de l'environnement.	Ne pas rejeter dans les eaux sans traitement préalables (station d'épuration biologique)
6.2 Méthodes de nettoyage	En cas de déversement, répandre une matière absorbante inerte. Ramasser et éliminer dans des fûts, les couvrir. Laver la partie souillée avec de l'eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Les pratiques courantes d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail doivent être suivies Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Produit d'usage externe. Eviter toute projection de la préparation dans les yeux et sur la peau.
7.2 Stockage	Stocker dans des locaux bien ventilés, à l'abri de la chaleur. Températures de stockage conseillées : entre +5°C et +35°C.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits chimiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Aspect	Etat Physique à 20°C .....: Liquide, limpide Couleur .....: Verte Odeur .....: Parfumée
9.2 pH	Produit pur .....: 11,3 ± 0,5 Dilution 0,25 % .....: Env. 7,5
9.3 Masse volumique	1,019 ± 0,007 g/cm^3 à 20°C
9.4 Point d'eclair	Non applicable.
9.5 Inflammabilité	Ininflammable.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité	Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
10.2 Conditions à éviter	Ne pas mélanger à d'autres produits.
10.3 Matières à éviter	Composés oxydants organiques et inorganiques. Métaux ferreux.

11 - Informations Toxicologiques	Ingestion : Irritation des muqueuses de l'appareil digestif. Contact avec les yeux : Irritation, gêne oculaire caractérisée par un larmoiement, un clignement excessif des yeux et une rougeur de la conjonctive. Contact avec la peau : Possibilité d'une légère irritation des couches superficielles de l'épiderme lors d'un contact répété ou prolongé avec le produit pur .
12- Informations Ecologiques	Recommandation s de la directive 89/542/CEE Tensioactifs anioniques : Moins de 5% Tensioactifs non ioniques : 5 mais moins de 15% Le produit présente une biodégradabilité d'au moins 90% De basses concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement biologique des eaux usées.
13- Considérations relatives à l'élimination	Compte tenu de la réglementation en vigueur, les emballages contaminés doivent être transportés dans un centre agrée d'incinération pour déchets spéciaux.
14 - Informations Relatives au transport	Non repris comme matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.
15 - Informations réglementaires	Etiquetage conforme aux directives CEE Symbole(s) de danger : Aucun Phrases S : S 2 : Conserver hors de portée des enfants. S 2o : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un specialiste.

16 - Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi.

Indication : Détergence quotidienne de toutes les surfaces lavables
- Sols (carrelages, plastiques...)
- Murs (carrelages, peintures lavables...)
- Sanitaires
- Surfaces métallisées et plastiques.

Dose d'emploi : S'utilise à la dilution de 0,25% soit 1 pression de pompe pour un seau de 8 litres d'eau froide ou chaude. Le rinçage est inutile.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les obligations réglementaires qui lui incombent et qui engagent sa responsabilité selon les clauses ci-après : elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

NOTA : "L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée exhaustive.